



## Fiche de données de sécurité

Copyright, 2022, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

**Référence FDS:** 16-5512-5  
**Date de révision:** 02/08/2022

**Numéro de version:** 14.04  
**Annule et remplace la**  
**version du :** 01/10/2020

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

### 1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M(TM) LIQUIDE DE LUSTRAGE MACHINE PERFECT-IT III 09376

**Numéros d'identification de produit**  
UU-0063-8348-1

7100095152

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

#### - Utilisations identifiées:

Utilisation dans l'industrie automobile.

### 1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

**ADRESSE:** 3M Belgium BVBA/SPRL, Hermeslaan 7, B1831 Diegem  
**Téléphone:** +32 (0)2 722 51 11  
**E-mail:** bnl-productsafety@mmm.com  
**Site internet** <http://www.3m.com/be>

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+ 32 (0)2 722 54 23, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111, ou Centre Antipoisons + 32 (0)70 245 245

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

La classification d'aspiration n'est pas requise sur l'étiquette en raison de la viscosité du produit.

#### CLASSIFICATION:

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008, tel que modifié, relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.

### 2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Ne s'applique pas.

**AUTRES INFORMATIONS:****Dangers supplémentaires (statements):**

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**2.3 .Autres dangers**

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

**3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1. Substances**

Ne s'applique pas.

**3.2. Mélanges**

| Ingrédient                                                                 | Identifiant(s)                                   | %         | Classification selon le règlement (CE)<br>n ° 1272/2008 [CLP]                                 |
|----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ingrédients non dangereux                                                  | Confidentiel                                     | 40 - 70   | Substance non classée comme dangereuse                                                        |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | (N° CE) 926-141-6<br>(N° REACH) 01-2119456620-43 | 10 - 20   | Tox.aspiration 1, H304<br>EUH066                                                              |
| Huile minérale blanche (pétrole)                                           | (N° CAS) 8042-47-5<br>(N° CE) 232-455-8          | 0,5 - 1,5 | Tox.aspiration 1, H304                                                                        |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux)                                            | (N° CAS) 1344-28-1<br>(N° CE) 215-691-6          | 7 - 13    | Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle                              |
| Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques                       | (N° CE) 918-167-1<br>(N° REACH) 01-2119472146-39 | 1 - 10    | Liq. Inflamm. 3, H226<br>Tox. aquatique chronique 4, H413<br>Tox.aspiration 1, H304<br>EUH066 |

Toute entrée dans la colonne Identifiant (s) qui commence par les chiffres 6, 7, 8 ou 9 est un numéro de liste provisoire fourni par l'ECHA en attendant la publication du numéro d'inventaire CE officiel de la substance.

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

**4. PREMIERS SOINS****4.1. Description des premiers secours:****Inhalation:**

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

**Contact avec la peau:**

Laver avec du savon et de l'eau. Si des signes / symptômes se développent consulter un médecin.

**Contact avec les yeux:**

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**En cas d'ingestion:**

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

**4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:**

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:  
Toxique par contact pour les yeux

**4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**

Non applicable

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**5.1. Moyens d'extinction:**

En cas d'incendie: Utiliser un extincteur à dioxyde de carbone ou à agent chimique sec pour l'extinction.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:**

Aucun inhérent à ce produit

**Décomposition dangereuse ou sous-produits**

**Substance**

Hydrocarbures  
Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone

**Condition**

Pendant la combustion.  
Pendant la combustion.  
Pendant la combustion.

**5.3. Conseils aux pompiers:**

Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:**

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

**6.4. Références à d'autres sections:**

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Eviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker à l'écart de la chaleur.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Valeurs limites d'exposition:

#### Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient                      | Numéro CAS | Agence:       | Type de limite                                                                                   | Informations complémentaires: |
|---------------------------------|------------|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | 1344-28-1  | OELs Belgique | VLEP (fraction respirable)(8h):<br>1 mg/m <sup>3</sup>                                           |                               |
| Huile de paraffine              | 8042-47-5  | OELs Belgique | VLEP( brouillard)(8h):5<br>mg/m <sup>3</sup> ; VLEP(brouillard)(15<br>min.):10 mg/m <sup>3</sup> | Carcinogène / Mtugène         |

OELs Belgique : Belgique. Exposure Limit Values.

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

**Les procédures de surveillance recommandées:** Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès du Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail (BeSWIC).

### 8.2. Contrôles de l'exposition:

De plus, se référer à l'annexe pour plus d'information.

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire. Fournir une ventilation extractive locale appropriée pour découper, abraser, ou travailler le produit.

#### 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

##### Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de sécurité avec protection latérale.

*Normes applicables / Standards*

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

### Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

| Matériel        | Epaisseur (mm)             | Temps de pénétration       |
|-----------------|----------------------------|----------------------------|
| Polymère laminé | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles |

Lorsqu'un contact accidentel peut survenir, d'autre(s) type(s) des gants peut être utilisé. En cas de contact avec les gants, retirez-les immédiatement et remplacez-les par une paire de gants neufs. En cas de contact accidentel, des gants en matériau(x) suivant(s) peuvent être utilisés: Caoutchouc nitrile.

### Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

### Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

### Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A & P

### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Se référer à l'annexe

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

|                                        |                                         |
|----------------------------------------|-----------------------------------------|
| Etat physique:                         | Liquide                                 |
| Aspect physique spécifique::           | Emulsion                                |
| Couleur                                | Gris                                    |
| Odeur                                  | Paraffinique                            |
| Valeur de seuil d'odeur                | Pas de données de tests disponibles.    |
| Point de fusion / point de congélation | Non applicable.                         |
| Point/intervalle d'ébullition:         | Pas de données de tests disponibles.    |
| Inflammabilité (solide, gaz):          | Non applicable.                         |
| Limites d'inflammabilité (LEL)         | Pas de données de tests disponibles.    |
| Limites d'inflammabilité (UEL)         | Pas de données de tests disponibles.    |
| Point d'éclair:                        | >=98 °C [Méthode de test: Coupe fermée] |
| Température d'inflammation spontanée   | Pas de données de tests disponibles.    |
| Température de décomposition           | Pas de données de tests disponibles.    |
| pH                                     | 7,75 - 8,4                              |
| Viscosité cinématique                  | 11 000 mm²/s                            |
| Hydrosolubilité                        | Pas de données de tests disponibles.    |
| Solubilité (non-eau)                   | Pas de données de tests disponibles.    |
| Coefficient de partage n-octanol / eau | Pas de données de tests disponibles.    |

|                            |                                             |
|----------------------------|---------------------------------------------|
| Pression de vapeur         | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Densité                    | 0,99 - 1,01 kg/l                            |
| Densité relative           | 1 [Réf. Standard :Eau = 1]                  |
| Densité de vapeur relative | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |

## 9.2. Autres informations:

### 9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

|                               |                                             |
|-------------------------------|---------------------------------------------|
| Composés Organiques Volatils  | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Taux d'évaporation:           | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Teneur en matières volatiles: | Environ 58 % en poids                       |

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1 Réactivité:

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique:

Stable.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4. Conditions à éviter:

Conditions de température et de cisaillement élevées.  
étincelles et / ou flammes

### 10.5 Matériaux à éviter:

Métaux alcalins

### 10.6. Produits de décomposition dangereux:

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|------------------|------------------|
| Non applicable   |                  |

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

#### Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

#### Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. La poussière formée pendant la découpe, l'abrasion, le sablage ou l'usinage,

peut causer une irritation des voies respiratoires.

#### Contact avec la peau:

Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse.

#### Contact avec les yeux:

La poussière formée par la découpe, le sablage, l'abrasion, ou l'usinage peut causer une irritation des yeux.

#### Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

#### Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

#### Toxicité aiguë

| Nom                                                                        | Route                                           | Organismes             | Valeur                                           |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------------------------|
| Produit                                                                    | Cutané                                          |                        | Pas de données disponibles. Calculé. 5 000 mg/kg |
| Produit                                                                    | Ingestion                                       |                        | Pas de données disponibles. Calculé. 5 000 mg/kg |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Inhalation - Vapeur                             | Jugement professionnel | LC50 estimé à 20 - 50 mg/l                       |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Cutané                                          | Lapin                  | LD50 > 5 000 mg/kg                               |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Ingestion                                       | Rat                    | LD50 > 5 000 mg/kg                               |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux)                                            | Cutané                                          |                        | LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg              |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux)                                            | Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures) | Rat                    | LC50 > 2,3 mg/l                                  |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux)                                            | Ingestion                                       | Rat                    | LD50 > 5 000 mg/kg                               |
| Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques                       | Inhalation - Vapeur                             | Jugement professionnel | LC50 estimé à 20 - 50 mg/l                       |
| Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques                       | Cutané                                          | Lapin                  | LD50 > 5 000 mg/kg                               |
| Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques                       | Ingestion                                       | Rat                    | LD50 > 5 000 mg/kg                               |
| Huile minérale blanche (pétrole)                                           | Cutané                                          | Lapin                  | LD50 > 2 000 mg/kg                               |
| Huile minérale blanche (pétrole)                                           | Ingestion                                       | Rat                    | LD50 > 5 000 mg/kg                               |

TAE = Toxicité Aiguë Estimée

#### Corrosion / irritation cutanée

| Nom                                                                        | Organismes | Valeur                          |
|----------------------------------------------------------------------------|------------|---------------------------------|
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Lapin      | Irritation minimale.            |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux)                                            | Lapin      | Aucune irritation significative |
| Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques                       | Lapin      | Moyennement irritant            |
| Huile minérale blanche (pétrole)                                           | Lapin      | Aucune irritation significative |

#### Lésions oculaires graves / irritation oculaire

| Nom                                                                        | Organismes | Valeur                          |
|----------------------------------------------------------------------------|------------|---------------------------------|
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Lapin      | Moyennement irritant            |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux)                                            | Lapin      | Aucune irritation significative |
| Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques                       | Lapin      | Moyennement irritant            |
| Huile minérale blanche (pétrole)                                           | Lapin      | Moyennement irritant            |

**Sensibilisation de la peau**

| Nom                                                                        | Organismes    | Valeur        |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Cochon d'Inde | Non-classifié |
| Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques                       | Cochon d'Inde | Non-classifié |
| Huile minérale blanche (pétrole)                                           | Cochon d'Inde | Non-classifié |

**Sensibilisation des voies respiratoires**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Mutagenicité cellules germinales**

| Nom                                                                        | Route    | Valeur       |
|----------------------------------------------------------------------------|----------|--------------|
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | In vitro | Non mutagène |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | In vivo  | Non mutagène |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux)                                            | In vitro | Non mutagène |
| Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques                       | In vitro | Non mutagène |
| Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques                       | In vivo  | Non mutagène |
| Huile minérale blanche (pétrole)                                           | In vitro | Non mutagène |

**Cancérogénicité**

| Nom                                                                        | Route        | Organismes                      | Valeur          |
|----------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------------------------|-----------------|
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Non spécifié | Non disponible                  | Non-cancérogène |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux)                                            | Inhalation   | Rat                             | Non-cancérogène |
| Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques                       | Non spécifié | Non disponible                  | Non-cancérogène |
| Huile minérale blanche (pétrole)                                           | Cutané       | Souris                          | Non-cancérogène |
| Huile minérale blanche (pétrole)                                           | Inhalation   | Multipl<br>es espèces animales. | Non-cancérogène |

**Toxicité pour la reproduction****Effets sur la reproduction et / ou sur le développement**

| Nom                                                                        | Route        | Valeur                                                   | Organismes | Test résultat          | Durée d'exposition                           |
|----------------------------------------------------------------------------|--------------|----------------------------------------------------------|------------|------------------------|----------------------------------------------|
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Non spécifié | Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine  | Rat        | NOAEL Non disponible   | 1 génération                                 |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Non spécifié | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Rat        | NOAEL Non disponible   | 1 génération                                 |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Non spécifié | Non classifié pour les effets sur le développement       | Rat        | NOAEL Non disponible   | 1 génération                                 |
| Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques                       | Non spécifié | Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine  | Rat        | NOAEL Non disponible   | avant l'accouplement et pendant la gestation |
| Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques                       | Non spécifié | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Rat        | NOAEL Non disponible   | 28 jours                                     |
| Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques                       | Non spécifié | Non classifié pour les effets sur le développement       | Rat        | NOAEL Non disponible   | Pendant la grossesse                         |
| Huile minérale blanche (pétrole)                                           | Ingestion    | Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine  | Rat        | NOAEL 4 350 mg/kg/jour | 13 semaines                                  |
| Huile minérale blanche (pétrole)                                           | Ingestion    | Non classifié pour les effets sur la                     | Rat        | NOAEL                  | 13 semaines                                  |

|                                  |           |                                                    |     |                        |                      |
|----------------------------------|-----------|----------------------------------------------------|-----|------------------------|----------------------|
|                                  |           | fertilité masculine                                |     | 4 350 mg/kg/jour       |                      |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Ingestion | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat | NOAEL 4 350 mg/kg/jour | Pendant la grossesse |

**Organe(s) cible(s)****Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée**

| Nom                              | Route      | Organe(s) cible(s)         | Valeur                                                                                                            | Organismes | Test résultat          | Durée d'exposition         |
|----------------------------------|------------|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------------------|----------------------------|
| Oxyde d'aluminium (non fibreux)  | Inhalation | pneumoconiosis             | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain     | NOAEL Non disponible   | Exposition professionnelle |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux)  | Inhalation | Fibrose pulmonaire         | Non-classifié                                                                                                     | Humain     | NOAEL Non disponible   | Exposition professionnelle |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Ingestion  | système hématopoïétique    | Non-classifié                                                                                                     | Rat        | NOAEL 1 381 mg/kg/jour | 90 jours                   |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Ingestion  | Foie   système immunitaire | Non-classifié                                                                                                     | Rat        | NOAEL 1 336 mg/kg/jour | 90 jours                   |

**Danger par aspiration**

| Nom                                                                        | Valeur              |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Risque d'aspiration |
| Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques                       | Risque d'aspiration |
| Huile minérale blanche (pétrole)                                           | Risque d'aspiration |

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

**11.2. Informations sur d'autres dangers**

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

**12.1 Toxicité:**

Aucun test sur le produit disponible

| Matériel                                                                   | N° CAS    | Organisme     | Type         | Exposition | Test point final | Test résultat |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------|---------------|--------------|------------|------------------|---------------|
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | 926-141-6 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures  | EL50             | >1 000 mg/l   |

|                                                                            |           |                                       |              |           |      |             |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------|---------------------------------------|--------------|-----------|------|-------------|
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | 926-141-6 | Truite arc-en-ciel                    | Expérimental | 96 heures | LL50 | >1 000 mg/l |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | 926-141-6 | Puce d'eau                            | Expérimental | 48 heures | EL50 | >1 000 mg/l |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | 926-141-6 | Algues vertes                         | Expérimental | 72 heures | NOEL | 1 000 mg/l  |
| Huile minérale blanche (pétrole)                                           | 8042-47-5 | Puce d'eau                            | Estimé       | 48 heures | EL50 | >100 mg/l   |
| Huile minérale blanche (pétrole)                                           | 8042-47-5 | Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus) | Expérimental | 96 heures | LL50 | >100 mg/l   |
| Huile minérale blanche (pétrole)                                           | 8042-47-5 | Algues vertes                         | Estimé       | 72 heures | NOEL | 100 mg/l    |
| Huile minérale blanche (pétrole)                                           | 8042-47-5 | Puce d'eau                            | Estimé       | 21 jours  | NOEL | >100 mg/l   |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux)                                            | 1344-28-1 |                                       | Expérimental | 96 heures | LC50 | >100 mg/l   |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux)                                            | 1344-28-1 | Algues vertes                         | Expérimental | 72 heures | EC50 | >100 mg/l   |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux)                                            | 1344-28-1 | Puce d'eau                            | Expérimental | 48 heures | LC50 | >100 mg/l   |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux)                                            | 1344-28-1 | Algues vertes                         | Expérimental | 72 heures | NOEC | >100 mg/l   |
| Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques                       | 918-167-1 | Algues vertes                         | Estimé       | 72 heures | EL50 | >1 000 mg/l |
| Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques                       | 918-167-1 | Truite arc-en-ciel                    | Estimé       | 96 heures | LL50 | >1 000 mg/l |
| Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques                       | 918-167-1 | Puce d'eau                            | Estimé       | 48 heures | EL50 | >1 000 mg/l |
| Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques                       | 918-167-1 | Algues vertes                         | Estimé       | 72 heures | NOEL | 1 000 mg/l  |

## 12.2 Persistance et dégradabilité:

| Matériel                                                                   | N° CAS    | Type de test                             | Durée    | Type d'étude                  | Test résultat   | Protocole                      |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------|------------------------------------------|----------|-------------------------------|-----------------|--------------------------------|
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | 926-141-6 | Expérimental Biodégradation              | 28 jours | Demande biologique en oxygène | 69 %BOD/ThO D   | OECD 301F - Manometric Respiro |
| Huile minérale blanche (pétrole)                                           | 8042-47-5 | Expérimental Biodégradation              | 28 jours | évolution dioxyde de carbone  | 0 % en poids    | OCDE 301B - Mod. CO2           |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux)                                            | 1344-28-1 | Données non disponibles ou insuffisantes | N/A      | N/A                           | N/A             | N/A                            |
| Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques                       | 918-167-1 | Estimé Biodégradation                    | 28 jours | Demande biologique en oxygène | 31.3 %BOD/Th OD |                                |

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation:

| Matériel                                       | CAS N°    | Type de test               | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|------------------------------------------------|-----------|----------------------------|-------|--------------|---------------|-----------|
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, | 926-141-6 | Données non disponibles ou | N/A   | N/A          | N/A           | N/A       |

|                                                      |           |                                                                 |     |                            |      |     |
|------------------------------------------------------|-----------|-----------------------------------------------------------------|-----|----------------------------|------|-----|
| cycliques, < 2% aromatiques                          |           | insuffisantes pour la classification                            |     |                            |      |     |
| Huile minérale blanche (pétrole)                     | 8042-47-5 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A                        | N/A  | N/A |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux)                      | 1344-28-1 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A                        | N/A  | N/A |
| Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques | 918-167-1 | Estimé BCF - Poisson                                            |     | Facteur de bioaccumulation | 2500 |     |

#### 12.4. Mobilité dans le sol:

Pas de donnée de test disponible

#### 12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

#### 12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

#### 12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

#### 13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Avant l'élimination, consulter toutes les autorités et règlements applicables pour assurer la bonne classification. Eliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit dans une installation d'incinération de déchets autorisée. La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les contenants vides et propres peut être disposé comme des déchets non-dangereux. Consultez votre réglementation spécifique et les fournisseurs de services afin de déterminer les options disponibles et les exigences.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

#### Code déchets EU (produit tel que vendu)

12 01 09\* Emulsions et solutions d'usinage sans halogènes.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

|  | Transport routier<br>(ADR) | Transport aérien (IATA) | Transport maritime<br>(IMDG) |
|--|----------------------------|-------------------------|------------------------------|
|  |                            |                         |                              |

|                                                                              |                                                                              |                                                                              |                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| <b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>                            | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         |
| <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>                     | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>                            | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>                                               | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         |
| <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>                                     | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         |
| <b>14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>                         | Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations |
| <b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b> | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         |
| <b>Température de régulation</b>                                             | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         |
| <b>Température critique</b>                                                  | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         |
| <b>Code de classification ADR</b>                                            | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         |
| <b>Code de ségrégation IMDG</b>                                              | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         |

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

#### Statut des inventaires

Contactez le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes à l'inventaire Chemical Control Act Coréen. Pour de plus amples informations veuillez contacter la division de ventes. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme (NICNAS)". Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contacter la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec la réglementation des Philippines RA 6969. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Les composants de ce produit sont conformes avec les exigences de notifications relatives aux nouvelles substances du CEPA. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances

chimiques . Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC . Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

**DIRECTIVE 2012/18/UE**

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

Aucun

**Règlement (EU) No 649/2012**

Aucun produit chimique répertorié

**15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

**16. AUTRES INFORMATIONS****Liste des codes des mentions de dangers H**

|        |                                                                                     |
|--------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.            |
| H226   | Liquide et vapeurs inflammables.                                                    |
| H304   | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H413   | Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.                        |

**Raison de la révision:**

Section 09 UE: informations sur le pH - L'information a été ajoutée.

Utilisation professionnelle des revêtements: Section 16: Annexe - L'information a été modifiée.

Email - L'information a été modifiée.

Section 02: Déclarations classification CLP - L'information a été ajoutée.

Etiquette: Classification CLP - L'information a été supprimée.

Section 03: Titre de la colonne Tableau de composition % - L'information a été ajoutée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.

Section 03: Substance non applicable - L'information a été ajoutée.

Section 04: Premiers soins - Symptômes et effets (CLP) - L'information a été ajoutée.

Section 4: Premiers soins après contact avec la peau (Information) - L'information a été modifiée.

Section 04: Informations sur les effets toxicologiques - L'information a été modifiée.

Section 8: Données sur les gants:valeurs - L'information a été ajoutée.

Valeurs limites de moyenne d'exposition :Valeurs limites de moyenne d'exposition :Valeurs limites de moyenne d'exposition :  
- L'information a été modifiée.

Section 8: Protection individuelle (Information respiratoire) - L'information a été modifiée.

Section 8: Protection personnelle - La peau/ La main (Information) - L'information a été modifiée.

Section 08: Protection de la peau – Texte contact accidentel - L'information a été ajoutée.

Section 08: Protection de la peau – contact accidentel - L'information a été ajoutée.

Section 8: Protection de la peau - gants recommandés - L'information a été ajoutée.

Section 9: Taux d'évaporation (Information) - L'information a été supprimée.

Section 9: Dangers d'explosion information - L'information a été supprimée.

Section 09: Informations sur la viscosité cinématique - L'information a été ajoutée.

Section 9: Point de fusion (Information) - L'information a été modifiée.

Section 9: Propriétés comburantes information - L'information a été supprimée.

Section 9: pH (Information) - L'information a été supprimée.

Section 9: Description de la propriété pour les propriétés optionnelles - L'information a été modifiée.  
 Section 9: Densité de vapeur (valeur) - L'information a été ajoutée.  
 Section 9: Densité de vapeur (valeur) - L'information a été supprimée.  
 Section 9 : Viscosité - L'information a été supprimée.  
 Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.  
 Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.  
 Section 11: Classification (Disclaimer) - L'information a été modifiée.  
 Section 11: Effets sur la santé - La peau (Information) - L'information a été modifiée.  
 Section 11: Aucune information disponible sur les perturbateurs endocriniens - L'information a été ajoutée.  
 Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.  
 Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.  
 Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.  
 Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.  
 Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été ajoutée.  
 Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été supprimée.  
 Section 12: 12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne - L'information a été ajoutée.  
 Section 12: 12.7. Autres effets indésirables - L'information a été modifiée.  
 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.  
 Section 12: Veuillez contacter le fabricant pour plus d'information. - L'information a été supprimée.  
 Section 12 : Pas de données pour la mobilité dans le sol - L'information a été ajoutée.  
 Section 12: Aucune information disponible sur les perturbateurs endocriniens - L'information a été ajoutée.  
 12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.  
 12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.  
 Section 14 Code de classification - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
 Section 14 Code de classification - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.  
 Section 14 Température de régulation - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
 Section 14 Température de régulation - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.  
 Section 14 Informations additionnelles - L'information a été ajoutée.  
 Section 14 Température critique - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
 Section 14 Température critique - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.  
 Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
 Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.  
 Section 14 Dangereux/Non dangereux pour le transport - L'information a été ajoutée.  
 Section 14 Autres marchandises dangereuses - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
 Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.  
 Section 14 Groupe d'emballage - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
 Section 14 Groupe d'emballage - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.  
 Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été ajoutée.  
 Section 14 Réglementations - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
 Section 14 Code de ségrégation - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.  
 Section 14 Code de ségrégation - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
 Section 14 Précautions particulières - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
 Section 14 Précautions particulières - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.  
 Section 14 Transport en vrac - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.  
 Section 14 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
 Section 14 Numéro ONU Données - L'information a été ajoutée.  
 Section 14 Numéro ONU - L'information a été ajoutée.  
 Section 15: Régulations - Inventaires - L'information a été ajoutée.  
 Section 2: Pas d'information disponibles concernant PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été ajoutée.

## Annexe

| Titre                          |                                                                             |
|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Identification de la substance | Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques; |

|                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                            | EC No. 926-141-6;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Nom du scénario d'exposition</b>                                        | Utilisation professionnelle des revêtements                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>étape du cycle de vie</b>                                               | Pour usage professionnel/industriel uniquement                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>activités participatives</b>                                            | PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau<br>ERC 08a -Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)<br>ERC 08d -Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)                      |
| <b>Processus, les tâches et les activités couvertes</b>                    | Application du produit                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Conditions d'exploitation</b>                                           | <b>État physique:</b> Liquide<br><b>Conditions générales d'exploitation</b><br>Durée d'exposition par jour sur le poste de travail (par employé): 8 heures / jour;<br>Jours d'émission par an: 300 jours par an;<br>Fréquence d'exposition sur le lieu de travail (par employé): Tous les jours;<br>Utilisation en intérieur;<br>Utilisation en extérieur; |
| <b>Mesures de la gestion du risque</b>                                     | Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent :<br><b>Mesures de la gestion du risque</b><br><b>Santé humaine</b><br>Non nécessaire;<br><b>Environnemental</b><br>Non nécessaire;                                                                                                    |
| <b>Mesures de gestion des déchets</b>                                      | Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.;                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>3. Prévion de l'exposition</b>                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Prévion de l'exposition</b>                                             | Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.                                                                             |

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M Belgique sont disponibles sur <http://www.3m.com/be>